ANNEXE 1 – Pertes de récolte en quantité

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2022

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Quantité récoltée non déclassée en quintaux (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie en quintaux (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Unité	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface en production (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (2)	Autre indemnité hors assurance en euros
									Grêle *(1)*	MRC *(1)*		
				quintaux								
				quintaux								
				quintaux								
				quintaux								
				quintaux								

: Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)
: Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) « Grêle ou MRC »

Date : *Signature :*